

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JUIN 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

L'an deux mille neuf, le trente juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie) s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de convocation : 25 juin 2009

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 19
présents : 11
votants : 18

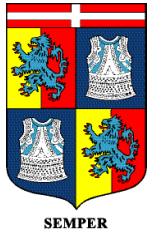
PRESENTS :

Messieurs **BEULAY** Stéphane, **DUNAND** Philippe, **FOREL** Bruno,
FOREL Sébastien, **MASCARELLO** Denis, **PELISSIER** Philippe,
PRADEL Alain, **RICHARD** Philippe.
Mesdames **GENTIT** Véronique, **GUIARD** Jacqueline, **PETIT-PIERRE** Sandra.

EXCUSEES :

Madame **DEGORRE** Aïcha qui donne procuration de vote à Madame GENTIT Véronique.
Madame **FOLLEA** Dominique qui donne procuration de vote à Monsieur RICHARD Philippe, jusqu'au point N°6 de l'ordre du jour inclus, car arrivée à ce moment là de la réunion, elle a informé Monsieur le Maire - président de la séance - qu'elle révoquait sa procuration – pour les points suivants.
Madame **MARQUET** Marion qui donne procuration de vote à Madame GUIARD Jacqueline.
Madame **METAIS-GUYEN** Marie-Solange qui donne procuration de vote à Monsieur MASCARELLO Denis.
Monsieur **CHENEVAL** Bernard qui donne procuration de vote à Monsieur DUNAND Philippe.
Monsieur **CHENEVAL** Paul qui donne procuration de vote à Monsieur FOREL Bruno.
Monsieur **PALAFFRE** Christian qui donne procuration de vote à Monsieur PELISSIER Philippe.
Monsieur **WEBER** Olivier.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GENTIT** Véronique au poste de secrétaire de séance.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JUIN 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

1° - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire qui est également vice-président du Syndicat de Bellecombe et Monsieur RICHARD Philippe - conseiller municipal - vice-président du Syndicat Intercommunal des Eaux des Rocailles commentent les rapports sur l'eau et l'assainissement.

En ce qui concerne le Syndicat Intercommunal des Eaux des Rocailles, Monsieur RICHARD Philippe - conseiller municipal - indique que le nombre d'abonnés est de 6 517 - avec une chute de 23 % liée au départ des communes de Bonne et Lucinges.

La consommation est de 1 025 561 m³ - ce qui représente une baisse de 25,5 % liée au fait que la population fait attention et que la consommation par habitant diminue.

Le prix au m³ est de 1 € 22 et reste stable depuis 8 ans.

L'investissement pour 2008 s'élève à 3 921 405 € 00.

Il est prévu un nouveau réservoir en limite de Fillinges, sur la commune de Nangy et la mise en télégestion de tous les réservoirs ce qui permettra d'obtenir des comptages plus précis.

1 M 9 est également consacré aux extensions de réseau ou à la défense incendie.

Il indique que la qualité de l'eau s'améliore mais qu'il subsiste un problème au niveau des sources quand il pleut, mais le Syndicat des Eaux des Rocailles essaie d'augmenter ses réserves pour améliorer le périmètre de protection.

En ce qui concerne le Syndicat de Bellecombe, Monsieur le Maire rappelle que le rapport tout comme celui de l'eau est consultable par la population et disponible en mairie.

Il indique que sur la base de la population de 2 975 habitants (recensement de 2009) la population raccordée est de 2 420 habitants, le taux de raccordement est 81 %.

La longueur de réseaux est de 37 800 ml et le nombre abonnés est de 1 031.

Le syndicat de Bellecombe a une importance particulière car c'est désormais le seul syndicat qui s'occupe de notre commune. Il s'agit d'un syndicat intégral.

Les travaux réalisés en 2008 sont :

- sur le Pont de Fillinges, travaux pour emmener les effluents en direction de la station d'épuration de Scientrier,
- sur les Fins de Fillinges,
- amélioration antenne de Juffly,
- chantier de Bonnaz actuellement en cours,
- raccordement du Pont Bosson.

Monsieur le Maire parle également du Schéma Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui permet une surveillance sanitaire et technique pour l'assainissement individuel et ainsi d'améliorer la qualité des rejets dans la nature et qui apporte aux usagers un service d'entretien et d'investissement si nécessaire.

Il évoque également les travaux importants sur la station d'épuration de Scientrier. Le grand bassin est en phase d'être terminé pour pouvoir assurer une épuration séparée des effluents du futur hôpital de Findrol. Il indique qu'un cabinet de contrôle indépendant établit également un rapport comportant de très nombreux contrôles et que ce rapport est également consultable.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les exposés de Monsieur le Maire qui est également vice-président du Syndicat de Bellecombe et de Monsieur RICHARD Philippe - conseiller municipal - vice-président du Syndicat Intercommunal des Eaux des Rocailles - prend connaissance des rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement établis par les différents syndicats intercommunaux auxquels la commune adhère, à savoir rapport sur l'eau établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux des



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JUIN 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

Rocailles, rapport sur l'assainissement établi par le Syndicat Intercommunal de Bellecombe - de la note établie par Monsieur le Maire concernant ces rapports - précise que ces rapports sont à la disposition de tous les publics intéressés et que les administrés seront informés de cette mise à disposition par voie d'affichage.

2° - Compte-rendu de Monsieur le Maire concernant les décisions prises par lui, en tant qu'autorité délégataire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend note :

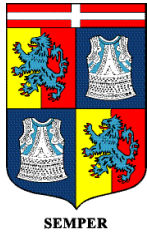
- de la signature d'un marché passé selon la procédure adaptée pour l'entretien du réseau d'éclairage public - pour une année - reconductible par tacite reconduction et par période d'un an - sans que la durée totale du contrat ne puisse excéder trois ans - avec la SARL Electricité et TP DEGENEVE de 74470 LULLIN ;
- de la signature d'une étude de faisabilité de l'aménagement du secteur du Pont de Fillinges en rive droite de la Menoge avec le Cabinet UGUET - 57, route des Martinets - ZAE de Findrol - 74250 FILLINGES - pour la somme de 9 840 € HT ;
- de la signature d'un contrat d'assistance et de support au système d'information pour un an avec la société ACCESS DIFFUSION - 3, rue du Bulloz - PAE Les Glaisins - 74940 ANNECY-LE-VIEUX pour la somme HT de 3 000 € ;
- de la signature d'un contrat d'externalisation de services pour un an avec la société ACCESS DIFFUSION - 3, rue du Bulloz - PAE Les Glaisins - 74940 ANNECY-LE-VIEUX pour la somme HT de 2 600 € ;
- de la signature de trois baux pour louer :
 - * un T1- N°106 - dans le bâtiment de la Sapinière - d'une superficie de 32 m² - pour un loyer de 420 € - hors charges
 - * un T1- N°107 - dans le bâtiment de la Sapinière - d'une superficie de 32 m² - pour un loyer de 420 € - hors charges (logement d'urgence)
 - * un T2- N°1 - dans le bâtiment de la résidence du Pont - d'une superficie de 51,36 m² - pour un loyer de 415,94 € - hors charges.

Pour information, Monsieur le Maire informe du départ des locataires occupant :

- * un T1- N°108 - dans le bâtiment de la Sapinière - d'une superficie de 32 m² - pour un loyer de 420 € - hors charges

- * un T1- N°209 - dans le bâtiment de la Sapinière - d'une superficie de 32 m² - pour un loyer de 420 € - hors charges

- du règlement à Maître Pierre ALBERT - avocat à 38000 GRENOBLE - 16 Rue Jean-Jacques Rousseau - d'une facture d'un montant HT de 300 € 00 - pour défendre la commune, dans un dossier qui l'oppose à un habitant pour une déclaration préalable ;
- des Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles Monsieur le Maire a refusé d'exercer le Droit de Préemption de la commune selon les dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JUIN 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

3° - Dossiers d'Urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes d'urbanisme délivrées par Monsieur Le Maire depuis le dernier Conseil Municipal en date du 19 mai dernier, à savoir :

- 9 certificats d'urbanisme
- 11 déclarations préalables
- 2 permis de construire modificatif
- 1 permis de construire pour la construction d'une maison individuelle - route de Soly
- 1 permis de construire pour la construction d'une maison individuelle - route des Voirons
- 1 permis de construire pour la construction d'un abri ouvert - route de Mijouet
- 1 permis de construire pour la construction d'un abri ouvert - route du Bois Chaubon

Monsieur le Maire précise que le détail est consultable sur les panneaux d'affichage et dans le registre de permis de construire.

4° - Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal adopte - à l'unanimité - par 18 voix - le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal - en date du 31 mars 2009.

5° - Statuts du Syndicat Mixte chargé de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 18 voix - considérant que deux observations ont été soulevées sur les statuts et ont amené la modification de deux articles (les N°9 et 12) - considérant qu'il convient donc de délibérer sur ses statuts modifiés - considérant que dans l'attente de la création de ce syndicat, la Communauté de Communes des Quatre Rivières prend en charge le dossier pour avancer - adopte les statuts du Syndicat Mixte SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) des Trois Vallées auquel la commune appartient, composé de la Communauté de Communes des Quatre Rivières, des cantons de Saint-Jeoire et Boège - charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier auprès de la Communauté de Communes des Quatre Rivières.

6° - Ouvertures et virements de crédits

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 18 voix - approuve des ouvertures et un virement de crédits et charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

7° - Montant des loyers

Le Conseil Municipal - consulté sur la décision d'augmenter ou non les loyers des bâtiments communaux au 1^{er} août 2009, après un long débat à l'unanimité - sauf Monsieur BEULAY Stéphane - qui s'abstient sur cette première question, manifestant ainsi sa volonté de voir les loyers baissés - décide de ne pas augmenter les loyers concernant les locations des bâtiments communaux de la Résidence du Pont et de la Sapinière - décide que les



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JUIN 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

commissions municipales vie sociale et économie - finances travaillent à essayer de trouver des solutions à l'harmonisation des loyers vers le bas pour faire que dans le même bâtiment les locataires bénéficient d'un même loyer - précise que le dossier sera à nouveau présenté au conseil municipal quand il sera prêt.

8° - Transformation d'un poste d'Agent Technique à temps non complet en un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (A.T.S.E.M) à temps non complet

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 18 voix :- donne son accord pour transformer un poste d'agent des services techniques (adjoint technique de 2^{ème} classe) en un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps non complet de 33,50/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2009 - précise que cet horaire sera annualisé - dit que cet emploi est créé pour prendre effet au 1^{er} septembre 2009 - dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2009 - charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

9° - Participation des enseignants à la pause méridienne du restaurant scolaire des Primaires

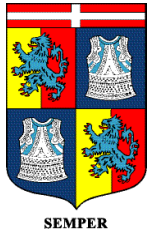
Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 18 voix - considérant qu'afin d'améliorer la qualité de la surveillance du temps qui suit le repas pour les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire des primaires, il est intéressant de poursuivre la collaboration instituée avec les enseignants intéressés, depuis janvier 2008 - décide de continuer pour l'année scolaire 2009 - 2010 - le dispositif de la participation des enseignants à la surveillance du restaurant scolaire des primaires et précise que les enseignants seront rémunérés selon l'arrêté du 11 janvier 1985, qui fixe le taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par certains enseignants à la demande et pour le compte des collectivités locales ; sur la base de l'heure d'étude surveillée - charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

10° - Règlement des restaurants scolaires

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 18 voix - adopte le nouveau règlement des restaurants scolaires communaux.

11° - Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord

Le Conseil Municipal consulté sur le projet de Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord - qui est un document produit par l'Etat à la manière d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) organisant les grandes régions en urbanisme, après un long débat contradictoire - peut constater que ce document manifeste une volonté politique d'aménagement durable et concret pour autant sa bonne volonté apparente risque de ne pas conduire aux résultats escomptés, c'est un document de référence mais il pourrait être dommageable qu'il soit opposable.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JUIN 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

12° - Aménagement du Chef-Lieu

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 18 voix - vu le projet d'aménagement du Chef-Lieu présenté à la population lors d'une réunion publique, mis en ligne sur le site internet et affiché dans le hall de la mairie - considérant qu'il est nécessaire de prévoir une opération d'aménagement de ce secteur pour organiser le nécessaire développement du chef-lieu et pour améliorer la sécurité aux abords du village - approuve la mise en œuvre d'une opération d'aménagement pour organiser le nécessaire développement du chef-lieu et pour améliorer la sécurité aux abords du village et la constitution d'une réserve foncière pour permettre la réalisation de cette opération - charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier et de continuer l'étude.

13° - Convention avec l'Orchestre d'Harmonie Municipale

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Orchestre d'Harmonie Municipale en vue de clarifier et de pérenniser les relations de soutien de la commune à son Orchestre d'Harmonie Municipal.

14° - Consultation du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Arve

Le Conseil Municipal - émet un avis favorable à la proposition du périmètre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Arve) ; sauf Messieurs BEULAY Stéphane et FOREL Bruno qui s'abstiennent, en effet bien que favorables au SAGE, ils marquent ainsi leurs réserves quant à la méthode - autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

15° - Organisation de la foire

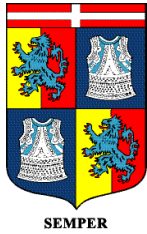
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'organisation prévue pour le déroulement de la journée de la Foire de la Saint-Laurent.

16° - Guide de procédure des marchés publics

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 18 voix - décide d'abroger la délibération du Conseil Municipal du 30 novembre 2004, N°527 bis - marchés publics : guide de procédure - charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

17° - Règlement du mini-golf

A la suite d'un débat et de diverses remarques, le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 18 voix -
- adopte le règlement qui fixe également le prix en cas de détérioration du matériel, pour l'utilisation du mini golf sis dans le parc de la Sapinière - charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JUIN 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

18° - Caution pour gobelets Fillinges en fête

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 18 voix - considérant que la commune s'est dotée de gobelets lavables et réutilisables qui sont mis à la disposition des associations lors des différentes manifestations - considérant il convient de mettre en place le principe de dépôt d'un chèque de caution pour le prêt de ces gobelets Fillinges en Fête aux associations d'un montant de 1 € par gobelet prêté - décide la mise en place d'un chèque de caution qui ne sera pas encaissé mais qui ne sera rendu qu'au retour des gobelets ou du paiement des gobelets manquants - fixe le montant du chèque de caution à 1 € par gobelet emprunté - fixe à 1 € 00 le prix du gobelet qui sera facturé en cas de perte - charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

19° - Indemnité représentative de logement des instituteurs - fixation du montant pour 2008

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 18 voix - décide de suivre la proposition de Monsieur le Préfet qui propose d'augmenter le montant mensuel de l'Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs comme suit :

- ◆ 178,40 € (173,20 € en 2007) pour les instituteurs non chargés de famille,
- ◆ 223,00 € (216,50 € en 2007) pour les instituteurs chargés de famille,
- ◆ 258,67 € (251,14 € en 2007) pour les instituteurs chargés de famille,
Directeurs avant 1983

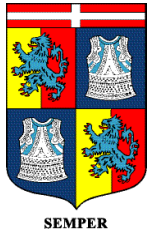
- charge Monsieur le Maire des différentes formalités.

20° - Bilan d'activité du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA) et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 18 voix - prend connaissance - du bilan d'activités 2008 de la délégation ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) en Rhône Alpes - du bilan d'activités 2008 du SMDEA (Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement) - que ces bilans sont à la disposition de tous les publics intéressés et que les administrés seront informés de cette mise à disposition par voie d'affichage.

21° - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des ordures ménagères

Le Conseil Municipal - entendu l'exposé de Monsieur Le Maire - prend note du rapport d'activités 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets transmis par Monsieur FAVRE Roger - responsable de la société Chablais Service Propreté - Brenthonne - 74890 BONS-EN-CHABLAIS - couvrant uniquement la compétence de ramassage des ordures ménagères - précise que ce rapport est à la disposition de tous les publics intéressés et que les administrés seront informés de cette mise à disposition par voie d'affichage.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JUIN 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

22° - Fiscalisation de la contribution 2009 au Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne (SIGCSPRA)

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 18 voix - considérant que par délibération du 18 janvier 2000, le Conseil Municipal avait décidé de la participation au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 74) par fiscalisation totale tant pour la participation directe que pour la part « Fonds Genevois » - considérant que les services de la sous-préfecture réclame une délibération fixant le montant de notre participation fiscalisée au Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne (SIGSPRA) pour le montant de 90 579 € pour transmission aux services fiscaux concernés - fixe le montant de la participation fiscalisée au Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne (SIGSPRA) à 90 579 € pour l'année 2009.

23° - Salle communale de Mijouët

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - à l'unanimité - par 18 voix - considérant le projet de restructuration de l'ancienne école de Mijouët - autorise Monsieur PELISSIER Philippe - premier adjoint - à déposer la déclaration préalable de travaux et l'autorisation de construire pour aménager ce bâtiment, sis sur les parcelles B 327 - 328 - 1471 - 1472 -sise au lieu-dit « Mijouët ».

24° - Informations sur les avancements des travaux des commissions municipales

- Commission Municipale Vie Sociale

Madame FOLLEA Dominique - maire-adjoint - rappelle que les candidats intéressés ont jusqu'au 3 juillet pour présenter une offre pour la fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires.

Monsieur le Maire remercie la commission municipale vie sociale pour le travail fourni pour élaborer le cahier des charges de ce marché.

- Commission Municipale Voirie - Réseaux

Monsieur PELISSIER Philippe - maire-adjoint - parle des projets en cours - à savoir qu'en ce qui concerne la salle communale de Mijouët, la déclaration préalable de travaux va être déposée mais que le dossier sera validé à réception de l'évaluation du chiffrage des travaux et qu'il est prévu de lancer le marché début septembre.

En ce qui concerne les travaux de voirie, les travaux d'assainissement de Bonnaz se terminent, dans les prochains jours la réfection de la chaussée suivra, soit en enrobé, soit en enduit sur la partie de la route qui est en voirie provisoire.

Les travaux d'assainissement sur Juffly et le Pont-Bosson avancent.

Les travaux de réfection de la route du Bois de Chaubon sont en cours.

Monsieur PELISSIER Philippe - maire-adjoint - parle également de la mise en souterrain des lignes électriques sur le secteur d'Arpigny, il rappelle que pour les travaux de la route du Môle, le but est de conclure le marché en juillet pour un démarrage des travaux en septembre.

Monsieur BEULAY Stéphane - conseiller municipal - demande s'il y a des retours sur la simulation de circulation mise en place.

Monsieur PELISSIER Philippe - maire-adjoint - dit qu'il n'a pas de retours négatifs.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JUIN 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

Monsieur le Maire indique que depuis trois semaines que le dispositif est en cours, cela ne représente pas une influence forte sur la circulation.

La simulation mise en essai montre que l'on n'aggrave pas la situation mais que l'on gagne sur le côté sécurité.

- Commission Municipale Développement Durable

Monsieur MASCARELLO Denis - conseiller municipal - dit que la commission municipale développement durable travaille sur la signalisation des chemins en préparant les futurs emplacements pour les poteaux de signalisation.

- Commission Municipale Vie Locale

Madame GUIARD Jacqueline - maire-adjoint - parle du forum des associations qui aura lieu le 5 septembre, selon le programme suivant :

- pendant la matinée, présentation au public des différentes associations
- repas organisé par le comité des fêtes
- concours de pétanque l'après midi

Madame GUIARD Jacqueline - maire-adjoint - indique que toute personne qui propose des activités artistiques, créatives, artisanales, sportives... est la bienvenue à ce forum et peut s'inscrire en mairie.

Monsieur le Maire indique qu'il a fixé à la police municipale de faire des contrôles radars sur la commune, qu'il est important de rappeler que nos petites routes ne sont pas prévues pour des courses de voiture, que pour l'instant il s'agit de contrôles préventifs qui seront faits de manière régulière et répétée.

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré l'HALPADES en compagnie de Madame FOLLEA Dominique - maire-adjoint - pour la consultation des architectes pour la crèche et que dès que possible, il communiquera les résultats.

Monsieur DUNAND Philippe - conseiller municipal - demande pourquoi un marchand de fruits et légumes s'installe le dimanche au Pont.

Monsieur le Maire dit qu'il ne voit pas cette installation d'un bon œil, qu'il n'a pas donné d'autorisation d'occupation du domaine public et qu'il est intervenu plusieurs fois pour demander à ce marchand de partir.

25° - Questions diverses

Sans objet.

Affiché le 14 août 2009 selon les dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Bruno FOREL.